

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Salubrité à Libreville: CEI-Derrière-la-prison en bon élève ?

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

La lutte contre l'insalubrité passe par le changement des mentalités des populations, de leurs habitudes de vie, mais surtout par l'appropriation des règles d'hygiène et d'écocitoyenneté. Les habitants du quartier CEI-Derrière-la Prison, dans le 1er arrondissement de la capitale gabonaise ont compris que l'éradication de l'insalubrité n'est pas seulement l'apanage des seules autorités. Elle implique aussi une totale adhésion des citoyens. Cette partie de Libreville, il y a encore quelques semaines croulait sous le poids d'un montage d'immondices. Aujourd'hui, elle présente tout un autre visage grâce au civisme de ses habitants et du coup de pouce de la société de ramassage des ordures, Clean-Africa. Les ordures qui, naguère, jonchaient les sols des artères de ce quartier sont désormais placées dans un grand bac à ordures installé dans le quartier. Bac qui, lui-même, est posé sur une grande dalle en béton. Clean-Africa a, en effet, aménagé, dans cette partie du 1er arrondissement, un

espace qui sert de grande poubelle aux riverains des quartiers Derrière-la Prison, CEI et même de Derrière-l'École normale supérieure (ENS). Une dotation satisfaisante pour les riverains qui d'ailleurs en font bon usage au quotidien. " En saison des pluies, cet espace est souvent très insalubre. Les ordures traînaient dans la boue. C'est donc pour y remédier que Clean Africa a érigé cet espace en béton sur lequel est posé le bac à ordures. Nous avons un concierge qui veille à ce que les ordures ne soient pas jetées hors du bac à ordures ", a fait savoir Solange, habitante de la CEI. S'attacher les services d'un concierge qui veille à ce que les ordures soient directement placées dans le bac à ordures plutôt qu'à l'extérieur comme on le voit dans d'autres quartiers de la ville, voilà plutôt une innovation qui devrait peut-être servir d'exemple aux autres quartiers de la capitale. En tout cas, les habitants de la CEI sont bien partis, si ce comportement citoyen perdure, pour remporter le "Prix du quartier, ou de l'arrondissement le plus propre" que compte lancer la mairie de Libreville.



Photo: Prissilia Moussavou Mouity

Un habitant du quartier CEI-Derrière-la -Prison jetant les ordures dans un espace qui leur est aménagé par Clean Africa.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR MAIRIE D'AKANDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

<p>Date de lancement Jeudi 26 Août 2021</p> <p>Appel d'offres N° 001/MA/CAB.M/SG/FINITION/2021</p> <p>Projets Finition du bâtiment de la Mairie du 1^{er} Arrondissement</p> <p>Source de financement Budget Municipal Exercice 2021</p>	
--	--

- 1. OBJET**

La Mairie de la Commune d'Akanda lance un appel d'offres ouvert pour les travaux de finition du bâtiment de la Mairie du 1^{er} Arrondissement.
- 2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est composé d'un lot unique : Finition des travaux du bâtiment de la Mairie du 1^{er} Arrondissement.
- 3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- 4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 FCFA** par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

MAIRIE D'AKANDA

CABINET DU MAIRE

SECRETARIAT GENERAL
 BP : 20306, Hôtel de Ville AKANDA/Gabon .
 Contact : 077 45 60 05
- 6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.
- 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **Jeudi 16 Septembre 2021 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant du marché hors taxes.

A compter de cette date, son offre restera valable 120 jours conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- 8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **Jeudi 16 Septembre 2021 à 11 heures**.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort

Le Maire de la Commune d'Akanda



Yvon Patrick ROMBOGOUERA GOUZELE